

DÉPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME

ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 19.146

L'An Deux Mille Dix-Neuf, le 10 décembre, à 18 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrick MARENGO, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 04 décembre 2019

DATE D'AFFICHAGE

Le 04 décembre 2019

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Patrick MARENGO, M. Jean-Paul CLECH, Mme Éliane CIRAUD-LANOUE, M. Philippe CAU, Mme Marie-Noëlle PELTIER, M. Gérard FILOCHE, Mme Marie-José DAUZIDOU, Mme Nelly SERRE, Mme Dominique BERGEROT, M. Daniel COASSIN, adjoints,

Mme Dominique BARRAUD-DUCHÉRON, M. Didier BESSON, Mme Annie CHABANEAU, Mme Alexandra COUDIGNAC, M. Jean-Michel DENIS, Mme Marie-José DOUMECQ, M. Julien DURESSAY, Mme Dominique GACHET, Mme Thérèse GORDON'S, M. Bruno JARROIR, Mme Régine JOLY, M. Gérard JOUY, M. Gilbert LOUX, M. Denis MOALLIC, M. Pierre PAPEIX, Mme Dominique PARSIGNEAU, M. Yannick PAVON, Mme Eva ROY, Mme Marie-Claire SEURAT, conseillers municipaux

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS : M. Didier QUENTIN représenté par M. Patrick MARENGO
M. Thierry ROGISTER représenté par M. Gérard JOUY

ÉTAIENT ABSENTS-EXCUSÉS : Mme Nancy LEFEBVRE, M. René-Luc CHABASSE

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 29

Nombre de votants : 31

Mme Dominique BERGEROT a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : GARANTIE DE LA VILLE DE ROYAN, POUR LE REMBOURSEMENT D'UN PRÊT RÉALISÉ PAR LA SA D'HLM DOMOFrance AUPRÈS DE LA BANQUE POSTALE – ACQUISITION EN VEFA DE 21 LOGEMENTS EN LOCATION-ACCESSION « LES VILLAS DU CLOS PASTEUR » À ROYAN – ABANDON DE L'OPERATION.

RAPPORTEUR : M. CAU

VOTE : UNANIMITÉ

Par délibération N°19.004 du 1^{er} février 2019, la Commune de ROYAN a accordé sa garantie à hauteur de 100 % pour le prêt réalisé par la SA D'HLM DOMOFRANCE.

Le 24 septembre 2019, la SA D'HLM DOMOFRANCE nous a fait savoir que le bilan des actions de pré-commercialisation, malgré les deux campagnes de communication réalisées, n'a pas permis d'atteindre l'objectif de 30 % de réservation nécessaire à la poursuite de ce programme en accession sociale.

De ce fait, la SA D'HLM DOMOFRANCE n'est plus engagée avec le promoteur et ne signera pas l'acte d'acquisition.

Les travaux relatifs à ces logements n'ont par conséquent pas pu être lancés par le promoteur.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de rapporter la garantie accordée initialement à la SA D'HLM DOMOFRANCE pour l'acquisition en VEFA de 21 logements en location-accession « Les Villas de Clos Pasteur » à ROYAN.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Vu l'avis de la Commission des Finances,
- Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- de rapporter la délibération N°19.004 du 1^{er} février 2019 accordant la garantie de la Ville de ROYAN pour le remboursement d'un prêt réalisé par la SA D'HLM DOMOFRANCE auprès de la Banque Postale – acquisition en VEFA de 21 logements en location-accession « Les Villas du Clos Pasteur » à ROYAN, suite à l'abandon de l'opération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 12 décembre 2019
Certifié Conforme

Pour le Maire,
Et par délégation
Le Premier Adjoint,
Jean-Paul CLECH

Mairie de Royan le
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général des Services
HUBERT THOMAS

